

# Déconstruction de l'ancienne maison de retraite de Tilly-sur-Seulles (14) - Consultation du public - Dérogation espèces protégées

En application des dispositions de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, tout dossier de demande de dérogation espèces protégées susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement doit faire l'objet d'une consultation du public d'une durée de 15 jours par voie électronique. Vous êtes donc invités à vous exprimer sur la demande de dérogation à l'article L411-1 concernant la déconstruction de l'ancienne maison de retraite de Tilly-sur-Seulles (14) par l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN).

Il y a 7 questions dans ce questionnaire.

## Votre avis sur :

Commentaire et avis général sur la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par l'EPFN au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement, dans le cadre de la déconstruction de l'ancienne maison de retraite de Tilly-sur-Seulles (14) : \*

Veuillez écrire votre réponse ici :

Avez-vous des propositions pour améliorer les mesures de réduction, de compensation, d'accompagnement et/ou de suivi? \*

Veuillez écrire votre réponse ici :

## Êtes-vous favorable à l'octroi de la dérogation?

Êtes-vous favorable à l'octroi de la dérogation? \*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non
- Indifférent

## Vos coordonnées (FACULTATIF)

**Votre nom :**

Veillez écrire votre réponse ici :

**Votre prénom :**

Veillez écrire votre réponse ici :

**Votre département de résidence :**

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Calvados
- Manche
- Orne
- Eure
- Seine-Maritime
- Hors région Normandie

## Connaissance de la consultation

**Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation? \***

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- sur le site internet de la DREAL Normandie
- sur le site internet de la Préfecture
- sur le site internet du porteur de projet
- Autre

Merci pour votre participation!

12/10/2024 – 23:59

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.